



Onc et usage professionnel de l'habitation familiale

Par **pcamo**, le **26/02/2008** à **11:58**

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce et mon ex épouse a eu l'attribution du domicile conjugal à titre gratuit.

Depuis quelques temps elle a domicilié à notre domicile, sans mon autorisation, une activité de conseil en "cadre de vie" comme profession libérale, en fait elle exerce l'acupuncture (sans aucun diplôme), la voyance, les fleurs de bacs, la kynésiologie....j'en passe et des meilleures !!!

Ma question est multiples :

- 1) A-t-elle le droit sans m'en demander l'autorisation d'établir la domiciliation de son activité dans notre bien que nous avons acquis en indivision (contrat de mariage) ?
- 2) le fait d'avoir l'usage du bien à titre gratuit vaut-il également pour l'usage d'une pièce dans notre maison pour son activité professionnelle ?
- 3) Puis-je être tenu responsable du fait qu'elle exerce une activité juridiquement réservée au médecin ou diplômés d'acupuncture alors qu'elle ne dispose d'aucun diplôme d'état (sauf un BTS de secrétariat) dans notre habitation ???
- 4) Dans le cas où un de ces "patients" porterait plainte contre elle suite à des problèmes de santé, idem puis-je être tenu responsable ?

Merci d'avance de votre aide.